

MODIFICATION DE LA DUREE

Dénomination sociale et, le cas échéant, sigle :
[...]

Forme : [...]

Capital social : [...]

Siège social : [...]

RCS [...]

Aux termes du procès verbal en date du [...],
l'assemblée générale extraordinaire (ou autre
décision) a décidé la modification de [...], à
compter du [...] et de modifier l'article [...] des
statuts comme suit :

Ancienne mention : [...]

Nouvelle mention : [...]

L'inscription modificative sera portée au RCS
tenu par le greffe du tribunal de commerce de
[...]

Qualité du signataire